

# Amiantés d'Arjuzanx (40) : EDF revient sur sa décision de faire appel de sa condamnation



le 26/01/2017 par Emmanuelle Pédezert

<http://www.sudouest.fr/2017/01/26/amiantes-d-arjuzanx-40-edf-revient-sur-sa-decision-de-faire-appel-de-sa-condamnation-3141249-3277.php>



Le "retour en arrière" d'EDF satisfait l'union locale CGT de la Haute Lande.  
*ARCHIVES GUILLAUME BONNAUD*

## Soulagement et satisfaction de l'union locale CGT de la Haute Lande suite à "la marche arrière opérée par EDF concernant les dossiers d'Arjuzanx"

La direction d'EDF n'a pas encore confirmé la nouvelle, mais l'Union locale des Syndicats CGT de la Haute Lande n'a pas manqué de communiquer la position de l'entreprise, employeur à l'époque des ouvriers de l'ancienne centrale d'Arjuzanx, victimes de l'amiante.

"Grâce à la large mobilisation des victimes, [les Directions \(EDF\) se sont engagées à revenir sur leur appel](#), concernant les cinq derniers jugements du tribunal des affaires de sécurité sociale (TASS) de Mont-de-Marsan, le 7 novembre 2016. Elles le font sous la pression et certainement dans un souci d'apaisement."

[Mi-décembre, les cinq personnes qui avaient gagné leur procès](#) pour faute inexcusable de leur employeur à l'origine de leurs maladies professionnelles le 7 novembre devant le TASS de Mont-de-Marsan, avaient été averties que l'entreprise faisait appel. Or depuis 2004, Électricité de France renonçait à ce droit, conformément à l'engagement pris à l'époque par François Roussely, alors président de l'entreprise. Ce revirement de situation avait créé un séisme chez les victimes de l'amiante.

"Mais il y a quelques jours, devant la fédération CGT de l'énergie, cette nouvelle d'abandon des appels a été annoncée. Et on s'en réjouit, explique Jean-Claude Dumartin, de l'UL CGT de Morcenx. **Cela conforte notre conviction que les employeurs sont sensibles aux rapports de force créés.** Notre succès ne sera total que si Jean-Bernard Levy, actuel président d'EDF, revient à la situation antérieure et confirme l'engagement initial de l'entreprise de ne plus faire appel de toute décision des TASS.

François Roussely, désormais président d'honneur d'EDF aurait confirmé sa position première, indiquant que "les établissements n'ont aucune raison de la remettre en cause aujourd'hui", annonce la CGT de la Haute-Lande.